

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 29 AVRIL 2019**

**SEANCE OUVERTE A 20 H. 00**

**Présents :**

Mme Jonathan CHRISTIN, Président

Mmes Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,  
 MM. Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA,  
 Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Yannick NOVELLE, André  
 PHILIPP, conseillers

**Exécutif :**

M. Dominique NOVELLE, maire  
 Mme Christine RAMBACH, adjointe  
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

**Procès-verbal :**

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

**ORDRE DU JOUR**

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. VERIFICATION DES COMPTES DE L'ANNEE 2018
- V. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2018
- VI. MOTIONS
- VII. QUESTIONS ET DIVERS

\* \* \* \* \*

Le président, Monsieur CHRISTIN, ouvre la séance à 20h.00. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence. Il souhaite également la bienvenue à Monsieur ROCH, de la Fiduciaire FI Fides Immo Sàrl.  
 Il informe les conseillers que Madame HENRIOD arrivera avec quelques minutes de retard.

## **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Cela n'étant pas le cas, il demande qui approuve le procès-verbal. **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

---

## **II. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

Le président demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Commission « Sociale, humanitaire, petite enfance, parascolaire et école »

Madame MAIO dit que la commission s'est réunie le mercredi 10 avril 2019 pour finaliser l'organisation de la fête des Promotions qui aura lieu le vendredi 28 juin 2019.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

---

## **III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le président a deux communications.

Séance du Conseil municipal du mois de juin 2019

Il rappelle que la séance du Conseil municipal du mois de juin, initialement prévue le mercredi 26 juin, a été avancée au mercredi 19 juin 2019. Les conseillers avaient déjà été informés de ce changement de date au début de l'année.

*20h.05 : Arrivée de Madame HENRIOD*

Tournois de football et de pétanque pour les Elus

Il donne lecture d'un courriel de la Ville de Vernier qui organise, le samedi 15 juin 2019, les tournois annuels de football et de pétanque pour tous les Elus-es du Canton. Les personnes intéressées à participer à ces tournois voudront bien en faire part au secrétariat avant le mercredi 22 mai 2019.

Le président donne la parole au maire pour trois communications.

Condoléances

Le maire adresse les sincères condoléances des Autorités communales, ainsi que celles du Conseil municipal à Monsieur José NODA GONZALEZ qui a perdu récemment sa maman au Venezuela.

Prochaine séance du Conseil municipal - Lundi 13 mai 2019

Il informe les conseillers que lors de la prochaine séance du Conseil municipal, la Police municipale de Bernex viendra présenter son rapport annuel 2018.

Il dit également que la commune a reçu une demande d'autorisation de construire sur les parcelles 984 et 1272 appartenant à Messieurs Claude et Patrick NOVELLE. Etant donné qu'il a un lien de parenté directe avec les requérants, et pour éviter tout conflit d'intérêt, le maire a convoqué les architectes afin qu'ils viennent présenter ce dossier en toute transparence lors de la prochaine

---

séance du Conseil municipal. Les conseillers pourront ainsi donner leur avis à l'Exécutif, afin que ce dernier l'insère dans le préavis qui devra être rendu.

Il rajoute aussi que le dossier est à disposition, à la mairie, pour les conseillers intéressés à venir l'étudier.

#### Motion de Monsieur JOYE

Suite à la motion de Monsieur JOYE concernant les bacs à fleurs pour le chemin de Cressonnex, il informe les conseillers qu'il a mandaté le bureau d'ingénieurs de la commune pour s'occuper de ce dossier. La DGT (Direction générale des transports) et l'ingénieur sont venus sur place. Ils vont maintenant étudier cette requête et rendre réponse à la commune.

Le président donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour trois communications.

#### Repas-loto des Aînés

Il aimerait adresser ses remerciements les plus chaleureux à l'ensemble de la commission des Aînés, et à sa présidente, Madame HENRIOD, pour l'organisation du repas-loto des Aînés le mercredi 03 avril 2019. Cette manifestation a eu un grand succès. Il rajoute que ses remerciements vont également aux personnes bénévoles qui ont participé à cette journée. Il précise que toutes ces personnes ont consacré un temps et une énergie incroyables pour que cette manifestation soit une réussite. Merci à tous.

#### Commission des « Sports et loisirs »

A la demande de la présidente de cette commission, Madame MOULLET BOUCHARDY, il demande aux membres de cette commission de bien vouloir rester un moment à la fin de cette séance, pour une communication qui aura trait à l'organisation d'une manifestation au mois de juin 2019.

#### Plan canicule

Il fait une présentation détaillée de ce plan.

A l'automne 2018, après les épisodes de fortes chaleurs que nous avons connus, l'Exécutif a souhaité que la commune se dote d'un plan Canicule. Il m'a donc chargé de m'atteler à cette tâche.

Le concept d'Aire-la-Ville finalisé a été présenté à l'Exécutif, qui l'a validé lors de sa séance du 11 avril 2019.

Ce concept a été élaboré sur la base de ce qui se fait dans les communes de Bernex et Confignon, qui ont un plan Canicule commun. Il s'articule de la manière suivante :

- Un plan Canicule cantonal existe, son organisation et son déploiement sont placés sous l'autorité du Médecin cantonal.
- Le plan Canicule comprend quatre niveaux :
  - **La Veille** qui est mise en place d'office du 15 juin au 31 août
  - **La Mise en garde** qui est l'annonce faite par le SMC aux Communes notamment et initie les préparatifs pour l'engagement
  - **L'Alerte Canicule** qui est décrétée par le SMC et induit le déploiement sur le terrain
  - **La Crise** qui mobilise toutes les ressources de l'Etat.
- Les partenaires de la commune sont les suivants :
  - Le service du Médecin cantonal (SMC)
  - La Police municipale de Bernex
  - L'IMAD de la Champagne
  - L'ORPC de la Champagne
  - Le 144 – Urgences Santé

- L'objectif principal du plan Canicule est d'établir une liste de personnes vulnérables et/ou inconnues des services sociaux (p. ex. IMAD), afin de pouvoir, dès la phase d'Alerte Canicule, les contacter par téléphone, s'enquérir de leur état de santé lié à la chaleur, les conseiller, les visiter et les soutenir si cela est nécessaire. L'inscription se fait sur une base volontaire et les données personnelles transmises sont strictement confidentielles.
- En termes d'âge, notre action va au-delà de ce qui est préconisé par le SMC, qui est de 75 ans et plus, ceci afin que tous nos aînés soient informés de notre démarche et aient le même degré d'information. Elle s'adresse donc aux seniors qui sont en âge de bénéficier de l'AVS (femmes = 64 ans et hommes = 65 ans), à l'exclusion des personnes qui sont déjà connues des services sociaux tels que l'IMAD et pour autant que ces personnes se soient annoncées auprès du secrétariat de Mairie.
- Dans la deuxième quinzaine du mois d'avril, le secrétariat de la Mairie envoie un courrier explicatif aux aînés accompagné de la fiche d'inscription au dispositif communal et d'un flyer mentionnant la conduite à tenir en cas de canicule.
- Au début du mois de mai, le secrétariat de Mairie prend contact avec le SMC afin d'obtenir la liste des aînés de 75 ans et plus, qui ne sont pas clients de l'IMAD.
- A la fin du mois de mai, sur la base des informations recueillies, le secrétariat communal dresse la liste des personnes vulnérables qui ont souhaité être suivies en périodes caniculaires.
- Au début du mois de juin, la liste est disponible, fiable et à jour.
- Dès le 15 juin, le dispositif est opérationnel et prêt à être engagé.
- Vers le milieu du mois de juin, un tout-ménage, rappelant les bonnes mesures à prendre en cas de canicule, sera envoyé à l'ensemble de la population. Parallèlement des affiches seront apposées dans les différents piliers publics, à l'école, et dans les salles communales. Les commerçants seront aussi sollicités pour être associés à cette campagne d'information.
- A la fin des mois de juin et de juillet, la liste des personnes vulnérables est mise à jour.
- Le 31 août, le dispositif est levé sauf avis contraire du SMC.

Le président donne la parole à Madame RAMBACH pour trois communications.

#### Soirée prévention pour les jeunes organisée par le BUPP et les communes de la Champagne

Elle rappelle qu'une telle soirée avait déjà été organisée l'année dernière à Cartigny, sur le thème de la prévention des jeux (jeux en ligne, abus de jeux, etc.), en partenariat avec l'Association « Rien ne va plus ». Cette année, cette soirée aura lieu le vendredi 17 mai à Chancy, et le thème concernera la prévention contre l'alcool. Les jeunes de la commune ayant entre 15 et 18 ans vont recevoir tout prochainement un courrier les invitant à cette soirée. Madame RAMBACH précise que les parents sont également les bienvenus lors de ces soirées.

#### Local d'expositions de la commune

Elle informe les conseillers que la prochaine exposition dans les locaux de l'ancienne mairie aura lieu du 24 mai au 15 juin 2019. Cette exposition sera consacrée à des créations artisanales. Un tout ménage arrivera tout prochainement dans les boîtes à lettres.

#### Prochaine manifestation culturelle

Elle informe les conseillers que, dans le courant du mois de mai, un autre tout ménage sera distribué aux habitants de la commune pour annoncer la pièce de théâtre « Les Boulingrin » qui aura lieu le dimanche 23 juin 2019 en plein air à Aire-la-Ville. Ce spectacle sera donné par le Théâtre de Carouge.

Pour terminer, Madame RAMBACH demande aux membres de la commission « Culture et manifestations » de bien vouloir rester un moment à la fin de la séance pour agender la prochaine séance de la commission « Culture et manifestations ».

---

#### **IV. VERIFICATION DES COMPTES DE L'ANNEE 2018**

Le président donne la parole au maire. Avant de passer à la vérification des comptes, il aimerait donner quelques informations concernant le nouveau plan comptable et cette année de transition que nous venons de passer. Pour les comptes 2018, il va présenter un compte de résultat détaillé, et la fiduciaire présentera ensuite les annexes qui serviront, dès la clôture des comptes 2019, de documents de révision.

Il dit également qu'avec l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2, la commune a dû réévaluer l'ensemble de ses biens, terrains et immeubles, du patrimoine financier. Un architecte a été mandaté pour effectuer ce travail. La commune a également dû transférer, du patrimoine administratif au patrimoine financier, une partie des actions de la Banque Cantonale de Genève qu'elle détenait. Un nombre minimum d'actions (2'016 pour notre commune) ont dû être conservées au patrimoine administratif, et le solde, soit 1'584, a été transféré au patrimoine financier.

Le maire dit que la prochaine vérification des comptes se fera d'une manière différente, à savoir :

- une première séance du Conseil municipal sera consacrée à la présentation des annexes.
- Une commission des finances sera convoquée afin d'examiner, dans le détail (classeurs avec pièces comptables, Grand Livre, etc), les comptes 2019.
- Le président de la commission des finances présentera son rapport au Conseil municipal lors de la séance de l'approbation des comptes.

Le maire précise également que le rapport administratif sera validé lors de la prochaine séance du Conseil municipal le 13 mai 2019. Le maire redonne la parole au président.

Monsieur CHRISTIN le remercie et donne la parole au président de la commission des finances, Monsieur NODA GONZALEZ, pour qu'il puisse organiser la vérification des comptes 2018. Ce dernier informe les conseillers que tous les classeurs contenant la comptabilité 2018, le Grand Livre, et les livres de caisse et de CCP sont à leur disposition pour effectuer ce contrôle. Il dit également que le maire, les adjoints, Monsieur ROCH de la Fiduciaire FI Fides Immo et la secrétaire sont à disposition pour répondre aux questions.

A la fin de la vérification, et après qu'il ait été répondu aux questions et remarques des conseillers, le président de la commission des finances demande si quelqu'un a encore une question ou remarque. Cela n'étant pas le cas, il remercie les conseillers pour leur travail de contrôle des comptes 2018 et redonne la parole au président du Conseil municipal.

---

#### **V. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2018**

Le président donne la parole au maire. Le maire propose de passer en revue le compte de résultat avant de passer aux annexes. Il demande aux conseillers de l'arrêter s'ils ont des questions.

##### **0220.00.30100.00 « Salaires personnel permanent »**

Le dépassement sur cette rubrique correspond à des charges de personnel administratif supplémentaires.

**0220.00.31000.01 « Redevances photocopieuses »**

Le dépassement sur cette rubrique provient du fait du référendum lancé contre le projet de crèche. Il a en effet fallu imprimer un certain nombre de documents supplémentaires.

**0290.00.31200.00 « Eau, énergie, combustible »**

En raison du passage au nouveau plan comptable, la rubrique « Eau, énergie, combustible » a dû être séparée en plusieurs rubriques suivant les bâtiments (école, mairie, buvette). Il a donc fallu évaluer les montants à mettre dans chaque rubrique. Le budget de cette rubrique pour l'année 2020 sera revu un peu à la baisse, et la rubrique « Eau, énergie, combustible » pour la zone sportive sera revu à la hausse.

**1500.00.30100.00 « Salaires pour tâches essentielles »**

Le montant budgété sur cette rubrique n'a pas été entièrement dépensé. Monsieur APOTHELOZ explique que le montant budgété correspond à la participation aux activités de tous les pompiers. Cela n'ayant pas été le cas, l'entier de la rubrique n'a pas été dépensé.

**2170.01.38304.00 « Amortissement complémentaire Nouvelle école »**

Le montant de CHF 264'099.00 correspond à l'amortissement complémentaire qui a été voté par le Conseil municipal au mois de décembre 2018. Ce montant comprend trois annuités.

**2180 « Accueil de jour »**

Madame RAMBACH explique que les associations « Coup de Pouce » et « Petits Becs » ont remboursé à la commune le solde des subventions qui leur avaient été versées au début de l'année 2018 suite à leur dissolution. D'autre part, et du fait que dès la rentrée scolaire de septembre 2018, le restaurant scolaire est géré par la commune, des charges supplémentaires (repas parascolaire midi pour les enfants et le personnel), qui n'avaient pas été budgétées, ont été comptabilisées. Il y a aussi une rubrique de recettes supplémentaires qui concerne la participation des parents et du personnel pour le repas de midi. Un décompte plus précis pourra être fait en fin d'année scolaire, ceci du fait que les parents paient par avance.

Madame RAMBACH dit qu'il y a également une rubrique supplémentaire qui concerne le personnel qui s'occupe du service du midi. Les deux personnes qui travaillent pour le restaurant scolaire ne sont pas des employés communaux, mais la commune a mandaté une société pour s'occuper de leur contrat et du versement des salaires en payrolling. Cela permet également d'avoir du personnel de remplacement, sans frais supplémentaire, en cas de maladie d'une de ces personnes.

**3320.00.31320.01 « Prestations de services - Communication »**

Le montant de CHF 11'230.90 correspond aux frais de communication (engagement d'une agence) et autres que la commune a engagés pour le projet de crèche lors du référendum.

**3420.00.31400.02 « Travaux sur emplacements communaux »**

Le dépassement sur cette rubrique est dû aux travaux qui ont été effectués sur la place de Cressonnex. Ce dépassement concerne les taxes et les droits de raccordement qui ont été perçus par les Services Industriels lors de ces travaux.

**6150.00.31090.00 « Achat de matériel pour l'entretien des routes et signalisation »**

Le dépassement sur cette rubrique est dû au coût de l'aménagement et de la signalisation pour la Colline aux Oiseaux (mise en zone 40), ainsi qu'à la peinture pour les passages à piétons (CHF 3'000.00).

**7201.00.31420.00 « Travaux sur les collecteurs »**

Le dépassement sur cette rubrique est dû au remplacement de grilles de caniveaux au chemin des Ecrevisses en urgence, car ces dernières étaient en piteux état.

**7300.00.31300.01 « Transport et récupération des déchets »**

Le léger dépassement sur cette rubrique est dû au surplus de déchets verts et déchets de jardin à déposer à Châtillon par l'entreprise mandatée par la commune.

**7300.00.42400.00 « Taxes déchets entreprises »**

Nouvelle rubrique. Suite à une directive cantonale, les communes ont l'obligation de taxer les entreprises domiciliées sur leur territoire pour leurs déchets ménagers.

**7900.00.31320.00 « Frais d'étude d'aménagement du territoire »**

Grosse économie sur cette rubrique due au fait que le rapport de conformité concernant la révision de notre plan directeur communal a été validé par l'Etat. Il n'a donc pas été nécessaire d'effectuer la révision complète dudit plan, comme cela était prévu.

**8900.00.43090.00 « Redevance gravières »**

Nouvelle rubrique de recettes qui concerne la redevance (CHF 0.25 par m3) que l'Etat verse aux communes lorsque du gravier est tiré sur leur territoire.

**9100 « Impôts communaux généraux »**

Pour la plupart de ces rubriques de recettes (impôts pour les personnes physiques et morales, impôts sur prestations et capital, taxe professionnelle communale et rachat des actes de défauts de biens), le maire dit que les montants sont en hausse (+ de CHF 300'000.00). Par contre, les impôts à la source sont en baisse d'environ CHF 80'000.00 par rapport au montant budgété.

**9300.00.46220.01 « Fonds de péréquation intercommunale »**

La commune a reçu environ CHF 60'000.00 de plus que le montant budgété.

**9610.00.44100.01 « Gain sur actions BCGe »**

Nouvelle rubrique de recettes qui concerne le transfert des actions de la BCGe du patrimoine administratif au patrimoine financier. Ce gain correspond à la valeur prise par les actions au cours de l'année 2018.

Le maire dit que les charges de l'exercice 2018 ont été parfaitement maîtrisées. En effet, le budget 2018 comprenait un montant de charges de CHF 3'700'333.00, et l'exercice 2018 termine avec un montant de charges CHF 3'687'874.46. Les recettes, quant à elles, sont toujours difficiles à estimer, et l'exercice 2018 termine avec un montant de CHF 4'248'013.61, ce qui donne un bénéfice de CHF 560'139.15 qui provient, principalement, des impôts.

Le maire aimerait remercier Madame DUPERRIER, les Fiduciaires FI Fides Immo et Alexia pour leur travail durant cette année de transition pour le passage entre les deux plans comptables. Il rappelle que les comptes 2018 ainsi que le rapport administratif seront validés lors de la prochaine séance du Conseil municipal le lundi 13 mai 2019.

Le maire demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ces comptes. Cela n'étant pas le cas, il redonne la parole au président.

Ce dernier donne la parole à Monsieur ROCH de la fiduciaire FI Fides Immo Sàrl pour la présentation des annexes.

Monsieur ROCH dit que les annexes représentent les comptes. Il précise qu'étant donné que 2018 est la première année de présentation des comptes sous MCH2, il n'y a pas de comparaison possible avec l'année 2017. Il faudra attendre la clôture des comptes 2019 pour avoir une comparaison. Il propose de passer en revue les dix-huit annexes qui se décomposent de la manière suivante :

1. **Message du maire** (éléments marquants de l'année au niveau financier)
2. **Bilan**

Il précise les termes patrimoine administratif et patrimoine financier. Le premier est tout ce qui sert à la gestion de la commune, et qui ne peut pas être vendu (mairie, école, salle polyvalente, etc.). Le second, ce sont les biens qui apportent un rendement et que la commune pourrait vendre.

L'augmentation du patrimoine financier en 2018 provient du fait que la commune a dû réévaluer ses biens (immeubles et terrains agricoles), ainsi que les actions de la BCGe.

La fortune de la commune a passé de CHF 17'000'000.00 à 22'000'000.00. Cette augmentation est due, en grande partie, aux réévaluations et au bénéfice.

3. **Compte de résultat par nature**

4. **Compte de résultat par regroupement**

Les dépassements de rubriques seront votés sous forme de regroupement et non plus par rubrique.

5. **Compte des investissements**

6. **Flux de trésorerie**

Ce tableau indique les liquidités que la commune possède.

7. **Lois et règlements qui régissent la présentation des comptes**

8. **Les différents principes relatifs à la présentation des comptes**

8-1. **Retraitements des soldes d'ouverture**

Le montant des réévaluations (+ de CHF 4'000'000.00) qui ont été faites au 1<sup>er</sup> janvier 2018 n'est pas passé dans le compte de résultat, mais a été ajouté au solde du 31 décembre 2017, et passé dans la fortune de la commune. Cette annexe contient tous les biens (immeubles et parcelles) qui ont été réévalués.

On trouvera également dans cette annexe la provision qui a été faite pour la recapitalisation de la CPEG (pour les employés de terrain du GIAP).

9. **Capital propre de la commune**

10. **Tableau des provisions**

Ce tableau contient une provision pour le reliquat fiscal qui a été augmentée de CHF 12'800.00 (30% de toutes les créances fiscales au 31 décembre), ainsi que la provision pour la CPEG.

11. **Tableau des participations de la commune**

Il y a la BCGe, la Coficoge, les SIG

11.1. Les groupements liés à l'ACG, à savoir le GIAP, le SIACG et le CIDEC.

12. **Tableau des garanties et des engagements**

La commune cautionne la Fondation communale pour les logements « Les Chouettes » et la CAP.

13. **Tableau des immobilisations du patrimoine administratif**

14. **Crédits d'engagements votés par le Conseil municipal et ouverts depuis plus de cinq ans**

Cette annexe concerne la crèche car la première délibération date de 2012.

15. **Indications sur les différents risques liés à la commune**

16. **Indicateurs financiers**

17. **Crédits budgétaires supplémentaires** qui vont être votés par une délibération

18. **Rapport de l'organe de contrôle**

Le président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant les comptes ou les annexes.

Monsieur NODA GONZALEZ demande de quand date la dernière réévaluation du patrimoine financier. Monsieur ROCH répond que c'est la première fois que ce travail est effectué. Auparavant, on prenait le prix d'achat moins les amortissements. Il précise qu'avec MCH2, cette réévaluation des biens communaux devra se faire tous les cinq ans. A ce moment-là, le gain ou la perte sera comptabilisée dans le compte de résultat.

En ce qui concerne l'annexe 4, rubrique : fonction 91 et nature 42, Monsieur NODA GONZALEZ demande à quoi se réfère le libellé « Taxes ». Monsieur ROCH répond qu'il s'agit du rachat des actes de défaut de biens (voir la rubrique 9100.00.42900.00 dans le compte de résultat détaillé).

Le président remercie le maire et la fiduciaire et passe au point suivant de l'ordre du jour.

---

## **VI. MOTIONS**

Le président demande si quelqu'un a une motion à proposer.

Cela n'étant pas le cas, il passe au dernier point de l'ordre du jour.

---

## **VII. QUESTIONS ET DIVERS**

### Questions de Monsieur FUMEUX

Il aimerait savoir où en est l'autorisation de construire pour la crèche. Le maire répond que le dossier est toujours à l'instruction au Département.

### Demande de Monsieur JOYE

Il a vu que les arbres situés devant l'entrée de la salle polyvalente avaient été changés. Il aimerait savoir pour quelles raisons car ils lui semblaient beaux. Le maire répond que ces remplacements étaient prévus cette année par la commission des routes, car ces deux noyers, contrairement à leur apparence, étaient en fin de vie. Le coût de ces travaux avait été mis au budget 2019 et validé par la commission et le Conseil municipal.

---

**La séance est levée à 21 h. 45.**